

A PUBLIER DANS L'ECHO REPUBLICAIN
Rubrique annonces légales et administratives du

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE

AVIS D'ARRÊT DE PROJET

**de la révision à procédure allégée n°1 du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Perche Senonchois**

Par délibération en date du 13 novembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Forêts du Perche a décidé l'arrêt de la révision à procédure allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Perche Senonchois (territoire de Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches).

Cette délibération est affichée et consultable avec le dossier, au siège de la Communauté de Communes des Forêts du Perche, 2, rue de Verdun à Senonches (28250), aux heures d'ouverture au public (9 h 00/ 12 h 00 ; 14 h 00/ 18 h00 sauf le vendredi 17 h 00).